

Communiqué de presse

Fichage psychiatrique par les bailleurs sociaux à Paris

Neptune - forumpsy.net - est une association d'usagers, d'anciens usagers et de proches d'usagers de la psychiatrie en France et dans les pays francophones, créée en 2013, dont le siège est à Strasbourg et regroupant à ce jour 1200 adhérents.

Le Groupe Information Asiles - groupeinfoasiles.org - est le plus ancien regroupement militant d'usagers, d'anciens usagers et de proches d'usagers de la psychiatrie en France, créé en 1972.

Nous avons découvert, à l'occasion d'une publication dans la revue « Santé Mentale »¹, que les Hôpitaux psychiatriques Maison-Blanche (Paris 20^e) et ASM13 (secteur du 13^e arrondissement), menaient activement une expérimentation large sur leur secteur, consistant à recueillir auprès de bailleurs sociaux des « *signaux faibles* » concernant certains de leurs locataires, afin de faire intervenir sur place une équipe pluridisciplinaire comportant psychiatre, psychologue et travailleur social.

Nous avons mené une enquête sur place et dans l'information publiée, et interrogé différentes personnes concernées, psychiatres, locataires sociaux, gardiens d'immeubles :

<https://www.forumpsy.net/t1930-en-redaction-signalement-des-locataires-sociaux-aux-psychiatres-a-paris-une-etape-de-plus-vers-la-surveillance-generalisee>

Les « *signaux faibles* » comportent notamment les impayés de loyer, le désordre dans le logement, un « *comportement incohérent* », des plaintes répétées à l'encontre du bailleur y compris par voie judiciaire etc.

Ces signaux sont transmis à la « mission ELIAHS » au sein de la structure psychiatrique, au moyen d'une « *fiche standardisée* » remplie officiellement par le gardien d'immeubles, mais nécessairement complétée par le bailleur pour les signalements d'impayés.

Suite à ces signalements, une visite est faite au locataire par l'équipe ELIAHS, dans le but d'évaluer le besoin pour celui-ci de soins psychiatriques et/ou d'une aide sociale.

Les psychiatres ont ainsi déclaré avoir effectué *a posteriori* le diagnostic psychiatrique de près de 200 personnes et ont utilisé les données collectées pour trouver des corrélations entre « *signaux faibles* » et pathologies mentales. Par exemple, le désordre serait lié à un trouble bipolaire, les plaintes contre le bailleur à des troubles psychotiques comme la schizophrénie etc. Interrogés par nos soins, les psychiatres initiateurs de ce dispositif n'ont pas souhaité communiquer à nos associations le modèle de fiche employé, invoquant les « *droits d'auteur* » protégeant ces fiches.

Les initiateurs de ce dispositif n'ont pas non plus répondu à nos questions relatives au consentement des locataires à ce signalement, à leur consentement aux soins, ni fourni le nombre de personnes ainsi repérées et ayant à la suite de ce repérage fait l'objet de soins psychiatriques sans consentement.

Nous, associations de patients, d'anciens patients et de proches de patients, protestons vigoureusement contre cette méthode de psychiatrisation de personnes non demandeuses de soin et contre ce double fichage de locataires sociaux : par les bailleurs effectuant des signalements d'une part et par la psychiatrie d'autre part.

¹ <https://www.santementale.fr/actualites/reperer-des-locataires-en-difficultes-psychiques.html>
« Repérer des locataires en difficultés psychiques », 26 avril 2019, Santé Mentale

Nous dénonçons l'attitude de la dizaine d'organismes de logements sociaux publics et privés de Paris, qui ont activement participé à ce fichage. ²

Nous dénonçons la violation de la vie privée que constituent ces signalements ciblant de surcroît des personnes défavorisées.

Nous rappelons le principe de liberté des individus quant à la demande de soins (article L3211-1 du Code de la santé publique).

Nous dénonçons les atteintes importantes au secret médical que porte cette initiative, lorsque l'on constate que de multiples acteurs non médicaux sont intégrés à un dispositif de repérage et, de fait, de suivi, en particulier les directions des sociétés de logement et les gardiens d'immeubles, en violation de la loi L1110-4 du Code de la santé publique sur le secret médical.

Nous exigeons qu'on laisse les locataires de logements sociaux et éventuellement leurs familles et amis prendre l'initiative d'un soin psychiatrique le cas échéant, au lieu de les faire signaler par autrui pour des motifs divers et ne comportant aucun caractère d'urgence psychiatrique.

Nous estimons plus généralement que l'interventionnisme psychiatrique dans la vie privée des personnes est contraire à tous les principes de la santé publique de notre pays.

Après le scandale de la communication par les Agences Régionales de Santé aux autorités de police des données nominatives de toutes les personnes objets de soins forcés en psychiatrie (dispositif « Hopsyweb », mai 2018), puis du rapprochement de ces données avec le fichier S des personnes liées au terrorisme (décret n° 2018-383 du 23 mai 2018 modifié par le décret n° 2019-412 du 6 mai 2019), nous estimons que le dispositif ELIAHS est un scandale comparable et un pas de plus franchi vers le fichage et la surveillance active de toutes les personnes en difficulté sociale dans notre pays.

Nous nous demandons si l'étape suivante sera de requérir des signalements auprès des commerces alimentaires pour les ventes d'alcool, auprès des buralistes pour les ventes de tabac ou de papier à cigarette, auprès de l'assurance maladie pour les remboursements d'anxiolytiques ou de somnifères etc.

² Paris Habitat, France Habitation, Elogie Siemp, HSF, RIVP, RLF, Logis Transport, Efidis, Coopération et Famille, Domaxis, I3F, ICF, Adoma, Batigère. Source : <http://www.ghu-paris.fr/fr/2019/01/03/video-un-film-pour-aller-a-la-rencontre-deliahs/>